



HAL
open science

Licence AES (administration économique et sociale) Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence AES (administration économique et sociale). 2013, Université Paris 13. hceres-02027315

HAL Id: hceres-02027315

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027315>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration économique et sociale

de l'Université Paris 13 - Paris-Nord

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris 13 – Paris-Nord

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration économique et sociale

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI140006686

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
UFR de Droit Sciences politiques et Sociales - Villetaneuse.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Administration, économique et sociale* (AES), proposée par l'UFR Droit, sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13, s'affirme comme une formation pluridisciplinaire permettant l'appréhension des problèmes juridiques, économiques et sociaux contemporains. Après deux années de tronc commun, en troisième année, elle propose toutefois, des parcours différenciés : un parcours *Action publique et sociale* (APS), un parcours *Echanges internationaux* (EI), un parcours *Entreprise* (E) ainsi qu'un parcours de *Licence d'administration publique* (LAP) autonome. Ce dernier parcours accueille des étudiants d'horizons différents n'ayant pas de formation initiale à contenu juridique.

La licence prépare les étudiants à occuper des emplois du secteur public, privé, territorial et/ou associatif soit dès la sortie de la licence (attaché d'administration, assistant ressources humaines, gestionnaire de paie et administration du personnel, assistant juridique, collaborateur comptable, etc.), soit en poursuivant des études au sein de masters variés de l'établissement.

Elle propose un enseignement de langue vivante (Anglais ou Espagnol) tout au long de la licence avec possibilité d'obtenir le Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur (CLES). Il en est de même pour le Certificat informatique et Internet (C2i) qui est d'ailleurs intégré dans la maquette. Un stage d'un mois minimum est obligatoire en troisième année pour les étudiants du parcours *Entreprise*, il est simplement optionnel pour les autres.

Il existe une convention avec l'Institut Régional du Travail Social de Montrouge/Neuilly sur Marne qui permet aux assistants sociaux et aux éducateurs spécialisés de préparer conjointement leurs diplômes d'Etat et la licence AES dans le cadre de la formation continue.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence AES propose un projet pédagogique cohérent qui conçoit la pluridisciplinarité comme une valeur ajoutée pour les titulaires du diplôme. Les compétences attendues sont centrées sur les fondamentaux disciplinaires et méthodologiques en droit, économie et problèmes sociaux contemporains. La faible ouverture s'explique par le caractère pluridisciplinaire marqué de la formation. Les enseignements, qui se répartissent entre cours magistraux et travaux dirigés, privilégient néanmoins les cours qui représentent souvent plus du double du volume horaire. La structure des enseignements repose sur une distinction entre les unités d'enseignement (UE) des « savoirs fondamentaux » dans le triptyque AES, une unité d'enseignements fondamentaux complémentaires, une UE des « savoirs transversaux » (Anglais ou Espagnol et informatique) et une UE Libre. En deuxième année, s'ajoute une unité de professionnalisation qui a pour ambition de préparer les étudiants à formaliser leur projet. La troisième année est l'occasion d'une spécialisation compte tenu de l'existence de trois parcours auquel s'ajoute un parcours *Licence d'administration publique*. Les parcours sont très différenciés et souffrent d'une absence de mutualisation, ce qui interroge finalement sur la cohérence de la mention. Il existe d'ailleurs de fortes diversités horaires entre les parcours (plus de 100 heures parfois).

Le contrôle et le suivi des compétences et des aptitudes des étudiants sont très succinctement décrits sans qu'ils fassent l'objet d'une réelle réflexion. De même, si des modalités d'évaluation des enseignements semblent exister au niveau de l'établissement, elles ne font pas l'objet d'une véritable appropriation pour dépasser le stade informel de certaines expériences.

Les effectifs en première année sont importants, avec plus de 400 étudiants. Ils sont plus légers en deuxième et troisième année (entre 180 à 200 étudiants) compte tenu à la fois d'un fort taux d'abandon en L1 (63 % en 2010-2011) et d'un faible taux de réussite (13,1 % en 2010-2011). Pour remédier à ces difficultés, différents dispositifs d'aide à la réussite et d'accompagnement sont proposés ou en cours de stabilisation, notamment des cours de soutien en mathématiques et en français, du tutorat ainsi que de la méthodologie du travail universitaire au premier semestre de la première année. Cependant, l'impact effectif de ces dispositifs n'est pas ou peu mesuré si ce n'est que le dossier relativise leur efficacité en raison de leur caractère optionnel qui tend à favoriser les bons éléments qui y trouvent ainsi un moyen de s'améliorer. S'il semble qu'une logique de réorientation ou de passerelles est présentée également comme une solution, compte tenu du caractère généraliste de la formation, elle n'est ni expliquée ni quantifiée.

De même, les informations proposées en cours de cursus aux étudiants afin qu'ils précisent leur projet de formation, reposent sur des éléments trop peu formalisés. Enfin, si la mobilité internationale semble relever de la politique de l'établissement par de nombreux échanges ERASMUS, le dossier ne présente rien de concret sur les flux d'étudiants, les destinations et l'articulation avec la maquette de la formation. Les éléments d'adaptation pour les étudiants présentant des contraintes particulières sont proposés et présentés *a minima* (dispense de travaux dirigés (TD) et/ou tiers temps).

Dans le but de préparer l'insertion professionnelle des étudiants, il existe des éléments de préparation à l'orientation ainsi que d'aide à l'élaboration du projet professionnel en collaboration avec le service commun universitaire d'information, d'orientation (SCUIO). Ils sont parfois même intégrés dans la maquette de la formation (UE de professionnalisation au S2 de la L2, de même en L3 au S1). De nombreuses possibilités de poursuites en master sont présentées et alléguées en raison du caractère pluridisciplinaire de cette mention, mais le dossier de ce point de vue est purement déclaratif et n'apporte rien de concret quant aux types de masters effectivement intégrés par les étudiants. De même, des poursuites en école de commerce sont affirmées sans présenter le nombre d'étudiants concernés. Le taux de poursuite en deuxième cycle universitaire en 2010-2011 varie en fonction des parcours : APS 26,6 %, EI 25,9 %, LAP 21 %, E 32,5 %. Ces taux faibles posent nécessairement la question des autres étudiants d'autant que les taux d'insertion professionnelle ne sont pas disponibles sauf pour 2008-2009 (59 insertions sur 73 répondants pour 174 étudiants). Le dossier ne présente aucun élément précis quant au devenir des sortants non diplômés alors même que le taux d'abandon en première année est un marqueur statistique fort de cette formation.

Le pilotage de la licence repose sur une équipe pédagogique limitée en enseignants-chercheurs (L1 : 7 enseignants-chercheurs / L2 : 9 / L3 : 13) La ventilation en nombres d'heures est non renseignée. D'un point de vue



structurel, on trouve un responsable par année et une directrice pédagogique de la licence qui assurent une fonction de coordination. Il existe un conseil de perfectionnement composé de la directrice pédagogique, des responsables d'année, un étudiant élu par année et un représentant professionnel. Ce dernier est en réalité le responsable de la L2. Un organigramme annexé au dossier présente un même enseignant responsable de deux parcours de L3 et un autre (le responsable de la L2) responsable du troisième parcours de L3 et également responsable de la mention. Cela semble très confus quant à la réalité des structures de pilotage.

Le nombre de professionnels intervenants et nombre d'heures assurées par ces derniers sont non renseignés alors même que le responsable de L2 est un cadre A de la fonction publique en détachement. De même, d'après les annexes, trois professionnels interviennent dont deux PAST (Personnels associés sciences et techniques).

Malgré l'absence d'utilisation visible d'outils statistiques et démographiques, la faiblesse des modes d'évaluation des enseignements, l'existence de logiques moins formelles permettent toutefois aux structures de pilotage d'interroger la formation et de chercher à remédier concrètement à certaines difficultés comme le prouvent, par exemple, la mise en place des cours de soutien ou l'introduction de TD en gestion financière en L3 à la demande des étudiants.

Les éléments de valorisation externe du diplôme passe encore trop par des logiques informelles et/ou repose de manière très généraliste sur le SCUJO. De même, la fiche RNCP et l'Annexe Descriptive du Diplôme apparaissent de pure forme et non comme des outils de valorisation au bénéfice des titulaires du diplôme.

Enfin, l'autoévaluation, réalisée au niveau central sous l'autorité du VP CEVU, n'apparaît pas conçue comme une aide au pilotage de cette mention, car, d'une part, elle contient plus d'informations que le dossier, et, d'autre part, elle contient des contradictions (abandons jugés peu fréquents dans l'autoévaluation alors que le dossier mentionne un taux de 63 % en L1 (40,4 % la meilleure année)).

- Points forts :
 - Une pluridisciplinarité maîtrisée au niveau des enseignements.
 - Les cours de soutien installés en mathématiques, en cours de stabilisation pour le français.
 - Des unités de professionnalisation en L2 et L3.

- Points faibles :
 - La qualité du dossier qui est parfois incomplet.
 - L'absence ou la faiblesse des outils d'évaluation et de connaissance de la population étudiante.
 - La faible place des professionnels alors que la formation se veut « insérante ».
 - Les parcours très autonomes en L3 qui interrogent sur la cohérence de la mention, en particulier le parcours *LAP*.
 - L'autoévaluation, dont le processus n'est pas maîtrisé.

Recommandations pour l'établissement

A l'avenir, il serait souhaitable de compléter avec un plus grand soin le dossier proposé à l'évaluation. Une meilleure synergie avec le processus d'autoévaluation pourrait servir de point d'appui à l'amélioration formelle du dossier.

Une appréhension plus forte des outils d'évaluation, de suivi et de pilotage par les structures pédagogiques devrait permettre de présenter et mesurer les effets concrets des décisions en la matière.

Une réflexion relative à la place des professionnels est souhaitable eu égard aux débouchés avancés.

Les structures de pilotage pourraient animer une réflexion sur la cohérence d'ensemble de la mention dont les parcours sont très différenciés en L3. De la même manière, il est vivement conseillé d'aborder le questionnement relatif au rattachement à l'*AES* du parcours *LAP*, qui en plus d'être totalement autonome, concurrence directement le parcours *APS*.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Villetaneuse, le 19 juillet 2013

Le Président

Université Paris 13
99, avenue J-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
Tél. 01 49 40 30 05
Fax. 01 49 40 32 52
pres-p13@univ-paris13.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la Section des formations
et diplômés
AERES
20, rue Vivienne
75002 PARIS

N/Réf. : JL/CD/SA 14100 N°188

Monsieur le Directeur,

Conformément à votre demande, je vous transmets par mail l'ensemble de nos réponses aux évaluations des formations déposées par l'Université Paris 13.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Loup SALZMANN

**P/Le Président et par délégation
Le Vice-Président du Conseil
des Etudes et de Vie la Universitaire**


André TARDIEU



Licence mention *Administration économique et sociale*

Domaine : *Droit, économie, gestion*

Demande n° *S3L140006686*

1) Nous avons étoffé l'offre de formation en proposant le parcours "Entreprise" en troisième année.

Ce dernier connaît un intérêt grandissant tant au niveau des étudiants issus de la filière AES qu'au niveau des équivalences extérieures (BTS IUT étudiants étrangers).

Ce parcours se veut pratique en étant proche des attentes des PME PMI.

Comme le souhaite l'AERES, nous souhaitons, dès que possible, ouvrir certains cours à des professionnels ; le cours de fiscalité est ainsi assuré par le responsable de formation, issu du Ministère de l'Économie et des Finances.

2) De nombreux dispositifs ont été mis en place notamment en première année de Licence.

Les étudiants bénéficient de tutorat dans les principales matières (Économie, Droit), un soutien en mathématique a été créé. Nous ne pouvons, hélas, que constater que très peu d'étudiants participent à ce dispositif.

Nous souhaitons attirer l'attention sur les conditions de recrutement des tuteurs souvent trop restrictives qui nous empêchent parfois de recruter des candidats de qualité et motivés.

3) L'AERES met en avant la faiblesse de l'insertion professionnelle de notre filière et le suivi de nos étudiants.

M. le Doyen a fait part de remarques pertinentes quant à l'organisation interne de notre Université auxquelles nous souscrivons.

Même si nous ne disposons pas toujours de statistiques, le contact régulier auprès de nos étudiants permet de constater que très peu souhaitent directement s'insérer dans la vie active et, qu'en général, ils désirent compléter leur Licence par un Master.

Nous regrettons que certaines Universités parisiennes se montrent réticentes à accueillir certains de nos étudiants.

Toutefois, il est à noter que certains de nos étudiants se révèlent être de bons éléments dans certains Masters de Droit ou de Gestion prouvant le sérieux de notre parcours.

Enfin, concernant le parcours "Entreprise", une réflexion est à l'étude pour organiser un partenariat avec certaines écoles de commerce.

4) Nous attirons l'attention de l'AERES sur la complexité du pilotage de la Licence tant au regard de l'effectif de cette filière (12 groupes de TD en première année) qu'à la diversité des parcours proposés.

5) Enfin concernant l'observation sur la LAP et son rattachement à la filière AES, il s'agit d'un choix "historique" de notre UFR, effectué dans le souci pour permettre une meilleure efficacité organisationnelle.